



## AVIS DE CONVOCATION

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
qui se tiendra le **mardi 15 décembre 2020** à 18 h 45  
à huis-clos à la salle Communautaire  
située au 3, 9<sup>E</sup> Avenue, Daveluyville, Québec G0Z 1C0

Dans les régions ayant un niveau d'alerte maximale (zone rouge), les séances du conseil doivent se tenir sans la présence du public. La ville doit toutefois publiciser la séance, dès que possible, entre autres en procédant à la retranscription intégrale des délibérations dans un document accessible au public, soit le procès-verbal.

L'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance.

Nous invitons les personnes qui ont des questions à les adresser par courriel à la greffière de la Ville, Mme Pauline Vrain, par courriel à : [dga@ville.daveluyville.qc.ca](mailto:dga@ville.daveluyville.qc.ca) ou par la poste à l'hôtel de ville situé au 362 rue Principale, Daveluyville G0Z 1C0. La transmission des questions peut se faire jusqu'à midi le jour de la séance. Les réponses aux questions seront données lors de la séance à huis-clos et seront inscrites au procès-verbal. Ce dernier sera versé, après son adoption par le conseil, dans la section du site Web de la Ville réservée à cet effet, au lien : <https://www.ville.daveluyville.qc.ca/seances-du-conseil>.

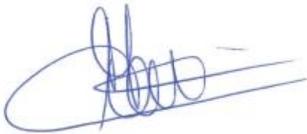
Merci de votre compréhension !

## ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020
4. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT FIXANT LES TAXES, TARIFICATIONS ET CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2021
5. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE
6. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO. 498 DE L'ANCIENNE VILLE DE DAVELUYVILLE RELATIF À UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS D'ÉPURATION ET LE REMPLACEMENT DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS RELIÉS AU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES - RÉSOLUTION

7. CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2020-11-484. POUR AUTORISER LA SIGNATURE DE LA TRÉSORIÈRE – RÉOLUTION
8. AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ 2020 - RÉOLUTION
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. FIN DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

DONNÉ À DAVELUYVILLE, ce jeudi 10 décembre 2020.



Pauline Vrain  
Greffière